

PARTIE OFFICIELLE

L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Intention générale pour le mois de décembre

LE DÉCRET SUR LA COMMUNION DES ENFANTS

Un Décret, même porté par une Congrégation romaine, ne suffit pas à changer les idées et les mœurs. Depuis trois ans bientôt que le Décret *Quam singulari* a établi la doctrine et ce que devait être partout la pratique relativement à la première Communion des enfants, qu'avons-nous dit et fait ? La réalisation de la volonté du Pape dépend, pour la plus grosse part, des parents : instruction, préparation immédiate, décision dernière ; le confesseur sera bien gêné sans leur concours, et tout à fait impuissant, s'ils se tournent contre lui. N'oublions pas surtout que ce Décret ne règle l'âge de la première Communion que dans le but d'admettre les petits enfants au bénéfice de la Communion fréquente et quotidienne.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR DÉCEMBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour l'application du Décret sur la Communion des enfants.

Résolution apostolique : Agir et prier pour l'application du Décret pontifical sur la Communion des enfants.

PARTIE NON OFFICIELLE

PIE X APÔTRE DE LA BONNE PRESSE

L'amour est un feu conquérant.

Qui aime vraiment, se dévoue et se sacrifie. Les amis du Cœur Eucharistique ne peuvent donc se contenter d'entourer de leur affection, même la plus vive, le Jésus qu'ils adorent et qu'ils aiment dans son ineffable Sacrement. Ils doivent aussi se dévouer à le consoler, en étendant son règne autour d'eux, règne